

Assurance-vie luxembourgeoise : ce qu'il faut savoir

www.massenapartners.com

Maison
luxembourgeoise
d'investissement

L'assurance-vie luxembourgeoise est un contrat souscrit auprès d'un assureur établi au Luxembourg.

Son attrait tient à trois caractéristiques essentielles :

- **Une neutralité fiscale,**
- **Une sécurité juridique renforcée,**
- **Une grande souplesse dans la gestion patrimoniale.**

Le Luxembourg n'impose aucune fiscalité locale aux non-résidents : c'est le cadre fiscal du pays de résidence du souscripteur qui s'applique.

En cas de déménagement à l'étranger, le contrat peut s'adapter automatiquement au nouveau régime fiscal, sans qu'il soit nécessaire de le clôturer ou de le racheter. Il s'agit d'un avantage décisif pour les expatriés et les personnes en mobilité internationale.

À cela s'ajoute le cadre de protection propre au Luxembourg, notamment le triangle de sécurité et le super-privilège accordé aux souscripteurs, qui contribuent largement à l'engouement pour ce type de contrat.

Quelle fiscalité pour un résident français en 2026 ?

Identique à un contrat français.

En cas de rachat, la quote-part du gain est imposée* :

- Au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) au taux de 12,8 %** (ou, sur option globale, au barème progressif de l'impôt sur le revenu),
- Aux prélèvements sociaux au taux de 17.2 %.

Après 8 ans de détention, abattement de 9 200 € (pour un couple) ou de 4 600 € (pour un célibataire), non applicable aux prélèvements sociaux.

Remarque : la détention d'un contrat souscrit à l'étranger doit être déclarée à l'administration fiscale

* Pour les primes versées après le 27/9/2017. Le cas échéant, application de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR) et de la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR).

** Application du taux de 7,5 % dans certaines hypothèses pour un contrat détenu depuis plus de 8 ans.

Et en cas de décès de l'assuré résident français ?

Le cadre fiscal français s'applique.

Les produits financiers du contrat, qui n'ont pas déjà été soumis aux prélèvements sociaux, le sont lors du décès de l'assuré.

Versements avant 70 ans

- 152 500 € d'abattement par bénéficiaire, puis 20 % jusqu'à 852 500 €, et 31,25 % au-delà.

Versements après 70 ans

- Application des droits de succession aux seules primes versées après un abattement global de 30 500 € (tous contrats et bénéficiaires confondus).

Remarque : dans un contexte international, il convient de tenir compte de l'éventuelle fiscalité de l'Etat de résidence du bénéficiaire.

Le vrai avantage : la mobilité internationale

Vous partez à l'étranger ? Votre contrat vous suit.

Pas de rachat, pas de clôture, pas d'évènement fiscal.

La fiscalité peut s'adapter à celle de votre nouveau pays de résidence*.

* Une analyse de faisabilité doit être réalisée en fonction de l'Etat de résidence du souscripteur.

Un atout décisif pour :

- Les patrimoines significatifs qui cherchent robustesse et flexibilité,
- Les chefs d'entreprise avec des besoins patrimoniaux complexes,
- Les profils mobiles amenés à vivre ou investir dans plusieurs pays,
- Les expatriés, les dirigeants internationaux et tous ceux dont la vie ne tient pas dans un seul pays.

www.massenapartners.com

Maison
luxembourgeoise
d'investissement

Le présent document constitue une présentation commerciale et non contractuelle à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une offre, une sollicitation ou un conseil en investissement en vue de la souscription à un quelconque produit ou service financier. La D'une manière générale, nous vous rappelons que préalablement à tout investissement ou souscription, il convient de vous assurer auprès de vos conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents que les produits/services financiers dans lesquels vous envisagez d'investir/de souscrire sont conformes à vos besoins, au regard notamment de votre situation financière, juridique, fiscale ou comptable et de vos objectifs d'investissement.

Massena Partners
51 avenue JF Kennedy
Luxembourg, L-1855

T +352 26 26 59 80 01

Succursale de Paris
78 avenue Raymond Poincaré
75116 Paris-France

T +33 1 53 70 63 90



Maison luxembourgeoise d'investissement